



Envoyé en préfecture le 17/11/2017
Reçu en préfecture le 17/11/2017
Affiché le *21/11/17* **SLO**
ID : 045-200005932-20171114-2017_06_127-DE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 14 novembre 2017

2017-06-127

Date d'affichage :

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 20

Votants : 25

L'An Deux Mille dix-sept, le 14 novembre 2017
Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 8 novembre 2017
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE

Jouv-le-Potier : M. Pascal HERRERO, M. Gilles BILLIOT

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUMIN, M. Dominique THÉNAULT, Mme Nicole BOILEAU, M. Dominique DESSAGNES, M. Jean-Frédéric OUVRY

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, M. Bernard GILBERT

Ménestreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : Mme Stéphanie HARS à Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Vincent CALVO à M. Stéphane CHOUMIN, Mme Véronique DALLEAU à M. Dominique THÉNAULT, Mme Stéphanie CHARRON à M. Hervé NIEUVIARTS, M. Bertrand DAUDIN à M. Eric LEMBO

ABSENTES EXCUSEES : Mme Elysaabeth CATOIRE, Mme Manuela CHARTIER

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : Adhésion à l'Agence Loiret Numérique et désignation de délégués

Dans le cadre du développement du service de SIG (Système d'Information Géographique) départemental, la Communauté de Communes des Portes de Sologne souhaite s'associer au Département pour développer son SIG au sein de son territoire, en lieu et place de son SIG actuel.

Pour cela les statuts de l'Agence Loiret Numérique doivent être approuvés par le Conseil communautaire.

L'Agence Loiret Numérique fournit pour l'ensemble de ses adhérents un socle commun de services contenant notamment les prestations suivantes :

- La fourniture d'un Système d'Informations Géographique (SIG) couvrant des domaines tels que le Territoire, le Catalogue de données, les Réseaux et Patrimoines, l'Aménagement et le Cadastre
- L'accès à une infrastructure de visioconférence

Le Conseil doit par ailleurs désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant habilités à représenter la Communauté de Communes au Comité Syndical Agence Loiret Numérique.

Envoyé en préfecture le 17/11/2017
Reçu en préfecture le 17/11/2017
Affiché le 
ID : 045-200005932-20171114-2017_06_127-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE les statuts de l'Agence Loiret Numérique tels qu'ils figurent en annexe.

DESIGNE Monsieur Olivier GRUGIER comme délégué titulaire et Monsieur Hervé NIEUVIARTS comme délégué suppléant.

Le Président,
Jean-Paul ROCHE